

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 31 Décembre 2020***(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
ENGAGEMENTS DONNES		101 673 710	96 336 404
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	15 621 719	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	85 051 991	82 938 623
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		789 923 582	747 817 823
Cautions Reçues	39- B-1	238 016 731	246 379 154
Garanties Reçues	39- B-2	21 138 793	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	100 237 631	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	430 530 427	387 896 819
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 689 570	50 400 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	45 689 570 **	50 400 000 *

(*) Dont l'équivalent de 12 000 000 euro

(**) Dont l'équivalent de 12 330 172 euro

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	66 564 161	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	16	(39 404 544)	(38 849 368)
Produits des placements	17	2 295 965	2 508 817
Autres produits d'exploitation	18	365 886	213 865
		<u>29 821 468</u>	<u>28 708 962</u>
Produit net			
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	5 908 059	5 449 288
Dotations aux amortissements	20	575 151	580 756
Autres charges d'exploitation	21	3 103 825	2 811 577
		<u>9 587 034</u>	<u>8 841 620</u>
Total des charges d'exploitation			
		<u>20 234 434</u>	<u>19 867 342</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	3 813 669	1 554 021
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	752 535	1 475 068
		<u>15 668 230</u>	<u>16 838 253</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Autres gains ordinaires	24	661 423	293 443
Autres pertes ordinaires	25	(2 057)	(789)
		<u>16 327 596</u>	<u>17 130 907</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
Impôts sur les bénéfices	26	(3 185 611)	(3 602 521)
Contribution sociale de solidarité	26	(273 052)	(308 788)
		<u>12 868 932</u>	<u>13 219 598</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
Contribution Conjoncturelle		(387 887)	-
		<u>12 481 045</u>	<u>13 219 598</u>
RESULTAT NET DE LA PERIODE			
Résultat par action	14	2,616	2,769

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	307 366 782	367 896 824
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(242 563 508)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(9 345 374)	(8 472 742)
Intérêts payés	30	(42 345 744)	(39 398 648)
Impôts et taxes payés	31	(13 981 852)	(14 839 082)
Placements monétaires	6	(18 300 097)	(27 211 676)
Autres flux liés à l'exploitation	37	5 692 441	(205 137)
		<u>(13 477 354)</u>	<u>9 526 288</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(399 307)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	71 850	2 480
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 455 000)	(4 405 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	3 256 075	10 092 092
		<u>(3 526 382)</u>	<u>4 007 321</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décassements suite au rachat d'actions propres	14	(1 725)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	36	(253 235)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	368 428 873	380 594 000
Remboursements d'emprunts	11	(354 269 589)	(393 796 529)
		<u>13 904 324</u>	<u>(18 417 400)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(3 099 412)</u>	<u>(4 883 791)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	10 885 757	15 769 548
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	7 786 345	10 885 757

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2020 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge

- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

A partir de 2020 :

Le conseil d'administration a revu à la baisse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Ce changement dans les estimations, traité d'une manière prospective conformément aux préconisations de la NCT 11 relative aux modifications comptables, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 851.964 DT.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2021-01 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-11 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Impact de la pandémie COVID-19

a- Constatation des revenus au titre de l'exercice 2020

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé à un report d'échéances en principal, de 41.903 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 197.614 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.959 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

b- Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit

Compte tenu du caractère exceptionnel du ralentissement économique de l'année 2020, lié aux mesures de confinement et de soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

c- Impact économique de la crise du COVID19

Les risques inhérents à la baisse des perspectives économiques en raison du COVID19 demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale de la société ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent durant les exercices futurs, suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing ou du report supplémentaire de certaines échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

d- Méthodologie de calcul des provisions collectives

La société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques	7 740 901	10 697 871
- Caisses	45 444	187 886
Total	<u>7 786 345</u>	<u>10 885 757</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Créances sur contrats mis en force	536 007 601	536 327 286
Encours financiers	494 249 602	497 597 833
Impayés	41 637 888	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	2 996 066	-
Intérêts échus différés	(2 875 955)	(2 716 821)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
Total brut des créances de leasing	<u>537 497 239</u>	<u>536 895 999</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 009 069)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 878 213)	(17 181 536)
Provisions collectives	(5 062 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 426 829)	(3 701 749)
Total net des créances de leasing	<u>502 121 127</u>	<u>503 266 572</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	<u>498 166 546</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	198 174 677
- Relocations et transferts	8 496 218
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(185 432 349)
- Cessions à la valeur résiduelle	(261 865)
- Cessions anticipées	(15 504 678)
- Radiation des créances	(390 821)
- Relocations et transferts	(7 508 489)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>495 739 239</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	251 802 118	234 845 451
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 748 832	343 526 268
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 451 080	3 552 197
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>588 002 030</u>	<u>581 923 915</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	52 334 295	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 632 864	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	270 472	257 736
Total des produits financiers non acquis	<u>100 237 631</u>	<u>92 064 839</u>
- Valeurs résiduelles	72 706	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	49 717
- Contrats suspendus contentieux	6 412 498	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
<u>Encours des contrats</u>	<u>495 739 239</u>	<u>498 166 547</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Bâtiment et travaux publics	35 527 900	38 285 740
Industrie	57 720 200	57 342 739
Tourisme	94 453 468	93 904 775
Commerces et services	224 047 526	221 701 321
Agriculture	83 990 145	86 931 971
<u>Total</u>	<u>495 739 239</u>	<u>498 166 547</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Equipements	36 757 627	42 884 502
Matériel roulant	392 257 373	387 691 306
Matériel spécifique	58 009	56 667
<u>Sous Total</u>	<u>429 073 008</u>	<u>430 632 474</u>
Immobilier	66 666 231	67 534 073
<u>Total</u>	<u>495 739 239</u>	<u>498 166 547</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	29 814 310	28 531 540
Inférieur à 1 mois	13 833 903	14 102 064
Entre 1 et 3 mois	8 711 225	7 483 202
Entre 3 et 6 mois	1 899 544	1 126 674
Entre 6 mois et 1 année	1 744 609	1 236 200
Supérieur à 1 année	3 625 028	4 583 400
<u>Clients litigieux (2)</u>	11 823 578	12 914 734
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>41 637 888</u>	<u>41 446 274</u>

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	376 951 361	101 254 505	2 490 717	2 141 234	11 411 785	494 249 602
Impayés	4 466 646	15 315 470	846 327	1 494 897	19 514 548	41 637 888
Contrats en instance de mise en force	1 489 637	-	-	-	-	1 489 637
CREANCES LEASING	382 907 644	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 926 333	537 377 127
Avances reçues (*)	(4 327 226)	-	-	-	(644 454)	(4 971 680)
ENCOURS GLOBAL	378 580 418	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	532 405 447
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 621 719	-	-	-	-	15 621 719
TOTAL ENGAGEMENTS	394 202 137	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	548 027 166
Produits réservés	-	-	(292 407)	(464 900)	(3 669 522)	(4 426 829)
Provisions sur encours financiers	-	-	(61 397)	(357 675)	(8 589 997)	(9 009 069)
Provisions sur impayés	-	-	(266 014)	(795 129)	(15 817 070)	(16 878 213)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(619 818)	(1 617 705)	(28 076 589)	(30 314 111)
ENGAGEMENTS NETS	394 202 137	116 569 975	2 717 227	2 018 426	2 205 290	517 713 055
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,66%	5,53%	
			6,80%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2019			6,66%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,57%	44,49%	92,72%	
			81,37%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2019			83,09%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Certificats de Dépôt	55 500 000	37 000 000
- Titres SICAV	118 816	318 719
<u>Total</u>	<u>55 618 816</u>	<u>37 318 719</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	118,816	118 816
Total			118 816

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres de participation	3 305 368	3 305 368
- Titres immobilisés	36 055 247	32 054 032
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>39 362 615</u>	<u>35 361 400</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>38 362 615</u>	<u>34 361 400</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(1 859 950)	(1 336 740)
<u>Montant net</u>	<u>36 502 665</u>	<u>33 024 660</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2019</u>	32 054 032	31 054 032	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 9	6 455 000	6 455 000	-
Total des acquisitions de la période	6 455 000	6 455 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- CIL SICAR FG 1	285 628	285 628	-
- Société DAR EL JELD	1 675 000	1 675 000	-
- Société REDTEC	17 700	17 700	-
- Société SEI	5 800	5 800	-
- Société TRUST IMMO	40 707	40 707	-
- Société HOLFOOD	27 500	27 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	19 980	19 980	-
- Société SIFAT	31 470	31 470	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
Total des cessions de la période	2 453 785	2 453 785	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	36 055 247	35 055 247	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	1,000	1,000	1 999 880	-	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>3 305 368</u>	<u>243 770</u>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECHNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* CIL SICAR FONDS N° 1				18 072	-	2014	
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	849	100,000	100,000	84 900	70 300	2014	8,94%
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	-	2015	7,00%
* Société TECHNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* Société SIFAT	1 853	10,000	10,000	18 530	-	2016	5,22%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240		100,000	824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société MEDPLAST	15 000	10,000	10,000	150 000	-	2016	3,65%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7			100,000	2 770 000	-	2018	
* BIAT	42 000	114,286	10,000	4 800 000	832 050	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	-	2018	29,68% (*)
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% (*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>36 055 247</u>	<u>1 616 180</u>		
<u>Total général</u>				<u>39 360 615</u>	<u>1 859 950</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	144 592	3 901		-	-	148 492	133 821	8 351	-	-	142 172	6 320
Total des immobilisations incorporelles		144 592	3 901	=	=	=	148 492	133 821	8 351	=	=	142 172	6 320
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	-	6 847 540	3 417 524	268 341	-	-	3 685 865	3 161 676
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	103 600	-	(161 960)	-	1 309 114	906 282	186 269	(107 972)	-	984 578	324 536
Equipements de bureau	10,0%	495 072	25 528	-	(2 003)	(10 505)	508 091	338 892	25 721	(1 978)	(10 257)	352 378	155 714
Matériel informatique	33,3%	335 057	116 063	-	(17 929)	(9 884)	423 306	299 490	30 222	(17 919)	(9 894)	301 898	121 408
Installations générales	10,0%	773 569	155 216	39 162	(5 866)	(27 616)	934 465	404 751	63 182	(5 866)	(26 533)	435 533	498 931
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163	-	(49 163)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		13 944 622	405 407	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 104 265	5 366 938	573 734	(133 735)	(46 685)	5 760 252	8 344 013
TOTAUX		14 089 214	409 307	(10 001)	(187 759)	(48 005)	14 252 758	5 500 759	582 085	(133 735)	(46 685)	5 902 424	8 350 333

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Prêts au personnel	5 680 496	4 641 303
- Personnels, avances et acomptes	4 028	15 130
- Créances sur cessions d'immobilisations	3 116	59 217
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés (voir note 26)	77 495	-
- Avances aux fournisseurs	4 502	24 125
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	770 166	5 362 398
- Produits à recevoir des tiers	630 472	1 100 573
- Compte d'attente/ avance de TVA	338 431	268 051
- Compte d'attente	24 015	106 518
- Charges constatées d'avance	41 766	24 196
- Compte courant, fonds gérés	536 228	544 595
- Autres comptes débiteurs	414 047	279 931
- Charges à répartir (A)	-	2 666
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	2 627 976	267 899
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	677 368	1 002 705
<u>Total brut</u>	<u>11 830 106</u>	<u>13 699 307</u>
A déduire :		
- Provisions	(445 076)	(531 057)
<u>Montant net</u>	<u>11 385 030</u>	<u>13 168 250</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	750 197	2 666	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	5 063 021	2 672 913	7 735 934	4 795 122	312 837	5 107 958	2 627 976
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	1 835 185	77 802	1 912 987	832 480	403 139	1 235 619	677 368
TOTAUX		7 651 069	2 750 715	10 401 784	6 377 798	718 642	7 096 440	3 305 344

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 715.976 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 971 680	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 976 755</u>	<u>4 598 991</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques locales	225 408 162	165 772 000
- Banques étrangères	140 778 041	151 969 519
- Emprunts obligataires	60 110 800	84 896 200
- Certificats de dépôt	-	5 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>444 297 002</u>	<u>430 137 719</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 218 810	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 223 249	4 984 768
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 075 333	303 265
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(99 551)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(32 518)	(23 529)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(5 339)	(48 332)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 773 843</u>	<u>12 680 728</u>
<u>Total</u>	<u>456 070 845</u>	<u>442 818 446</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	800 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	700 000	700 000	-	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT		Crédit relais
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
Sous-total		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
500 000	-	500 000	-	-	-
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
500 000	-	500 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
-	1 410 000	156 667	1 253 333	626 667	626 667
-	2 800 000	311 112	2 488 888	1 244 440	1 244 448
-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
-	811 000	90 112	720 888	360 440	360 448
-	1 500 000	125 146	1 374 854	1 109 485	265 370
-	660 000	126 777	533 223	-	533 223
-	1 390 000	267 000	1 123 000	-	1 123 000
-	28 500 000	28 500 000	-	-	-
-	2 229 000	-	2 229 000	1 238 332	990 668
-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
-	320 000	61 461	258 539	-	258 539
-	230 000	44 182	185 818	-	185 818
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	20 000 000	-	20 000 000	13 333 333	6 666 667
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
165 772 000	156 850 000	97 213 838	225 408 162	140 793 271	84 614 891

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)
BERD	EUR 15 000 000	Semestriellement (2016-2020)
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2021-2025)
KFW	EUR 4 669 827	Semestriellement (2024-2030)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
3 648 112	-	1 201 638	2 446 474	1 017 902	1 428 572
13 133 333	-	893 599	12 239 734	10 928 623	1 311 111
2 142 857	-	714 285	1 428 572	714 286	714 286
1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
21 571 429	-	7 142 857	14 428 572	7 285 715	7 142 857
23 551 500	-	10 093 500	13 458 000	10 093 500	3 364 500
7 975 716	-	2 658 569	5 317 147	2 658 578	2 658 569
18 741 000	-	2 082 331	16 658 669	12 494 006	4 164 663
6 282 000	-	-	6 282 000	5 384 572	897 428
37 800 000	-	-	37 800 000	29 400 000	8 400 000
15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
-	15 078 873	-	15 078 873	15 078 873	-
151 969 519	15 078 873	26 270 350	140 778 041	110 696 056	30 081 985
317 741 519	171 928 873	123 484 189	366 186 202	251 489 327	114 696 875
84 896 200	15 000 000	39 785 400	60 110 800	35 425 400	24 685 400

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
5 500 000	18 500 000	24 000 000	-	-	-
5 500 000	18 500 000	24 000 000	-	-	-
17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
5 000 000	135 000 000	135 000 000	5 000 000	-	5 000 000
22 000 000	163 000 000	167 000 000	18 000 000	-	18 000 000
27 500 000	181 500 000	191 000 000	18 000 000	-	18 000 000
430 137 719	368 428 873	354 269 589	444 297 002	286 914 727	157 382 275

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	172 595	219 484
- Factures non parvenues	67 760	51 260
<u>Sous total</u>	<u>240 355</u>	<u>270 744</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 044 011	3 557 221
- Effets à payer	49 834 223	57 650 305
- Retenues de garanties et assurances décénales	95 776	95 776
- Factures non parvenues	-	17 946
<u>Sous total</u>	<u>50 974 010</u>	<u>61 321 247</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>51 214 365</u>	<u>61 591 991</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Personnel, rémunérations dues	-	4 015
- Personnel, provisions pour congés payés	392 392	346 520
- Personnel, oppositions sur salaires	184	196
- Personnel, autres charges à payer	549 755	546 579
- Etat, retenues sur salaires	30 136	36 414
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	490 832	526 546
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	25 062	24 638
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	78 682	45 000
- Etat, TVA à payer	696 154	376 605
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	-	757 125
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	273 052	308 788
- Contribution conjoncturelle (Voir note 26)	182 035	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	26 812	26 041
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 772	10 396
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser		
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 746	43 746
- CNSS	246 893	219 827
- CAVIS	38 089	29 507
- CNAM	20 359	18 129
- Assurance Groupe	39 627	39 356
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	148 196	263 193
- Ristourne à rembourser	188 404	-
- Avance sur cessions de titre immobilisés	410 005	283 005
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 177	78 211
- Prestataires Recouvrement	233 632	253 776
- Prestataires Assurances	898 908	1 052 067
- Diverses Charges à payer	669 809	327 938
- Autres produits constatés d'avance	135 024	220 934
- Compte d'attente	173 307	430 211
- Provisions pour divers risques	600 000	385 000
<u>Total</u>	<u>6 693 386</u>	<u>6 660 105</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		33 711 330	35 145 833
- Réserves pour fonds social	(C)	3 277 582	2 930 817
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 488 663)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		29 322 429	15 268 327
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	<u>90 327 919</u>	<u>77 363 281</u>
Résultat de l'exercice (1)		12 481 045	13 219 598
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	<u>102 808 964</u>	<u>90 582 880</u>
Nombre d'actions (2)		4 770 405	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,616	2,769

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de l'exercice	115	1 725
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9.270.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	2 678 080
- Résultats reportés	6 592 091

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	13 153 624	(3 247 071)	6 967	12 170 105	82 578 229
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105			(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres						(241 591)			(241 591)
Encaissement dividendes sur actions propres					223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)					(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019								13 219 598	13 219 598
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	15 268 327	(3 488 663)	6 967	13 219 598	90 582 880
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503				-
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 581	29 322 429	(3 490 388)	6 967	12 481 045	102 808 964

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316
- Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792
- Frais d'ouverture des dossiers	452 924	656 636
- Frais de rejet	1 106 159	1 899 720
- Frais sur vente	83 578	129 435
- Frais sur encaissement de titres de crédits	298 236	356 393
- Autres	18 880	34 218
Total	<u>67 633 502</u>	<u>65 078 510</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	574 563	594 011
Intérêts de retard antérieurs	349 988	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 453 903)	(914 002)
Intérêts de retard	(539 989)	(348 230)
Variation des produits réservés	<u>(1 069 341)</u>	<u>(242 861)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>66 564 161</u>	<u>64 835 649</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	6 128 267	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	15 572 846	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	13 616 741	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	3 320 113	4 257 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	715 976	448 284
Total des charges financières des emprunts	<u>39 353 944</u>	<u>38 893 526</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(227 770)	(215 576)
- Autres charges financières	278 367	171 393
- Pénalités	4	25
Total des autres charges financières	<u>50 600</u>	<u>(44 158)</u>
Total général	<u>39 404 544</u>	<u>38 849 368</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des comptes courants	14 325	14 260
- Plus values sur cession des titres immobilisés	675 290	868 684
- Dividendes	185 989	407 988
- Plus values sur titres SICAV	6 346	-
- Intérêts sur Pensions livrées	26 933	-
- Plus values sur fonds gérés	615 843	541 976
- Intérêts des comptes CEA	292 755	223 531
- Intérêts sur chèques impayés	45 249	28 457
- Intérêts sur certificats de dépôt	690 719	423 921
- Retenues à la source libératoires	(257 485)	-
<u>Total</u>	<u>2 295 965</u>	<u>2 508 817</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Revenus des loyers des immeubles	135 128	114 526
- Ristournes assurances	230 758	99 338
<u>Total</u>	<u>365 886</u>	<u>213 865</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Salaires et complément de salaires	4 632 937	4 319 176
- Charges connexes aux salaires	211 480	117 676
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	845 487	785 013
- Autres charges sociales	218 156	227 422
<u>Total</u>	<u>5 908 059</u>	<u>5 449 288</u>

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 351	10 502
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	573 734	586 787
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 666	2 667
- Transfert de charge	(9 600)	(19 200)
<u>Total</u>	<u>575 151</u>	<u>580 756</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
- Achat de matières et fournitures	272 257	252 618
<u>Total des achats</u>	<u>272 257</u>	<u>252 618</u>
- Sous-traitance générale	151 553	173 442
- Locations	139 396	141 407
- Entretien et réparations	373 767	294 704
- Primes d'assurances	61 109	62 568
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>725 825</u>	<u>672 122</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	538 497	454 231
- Publicités, publications et relations publiques	355 171	216 407
- Déplacements, missions et réceptions	28 512	43 990
- Frais postaux et de télécommunications	121 003	112 688
- Services bancaires et assimilés	207 951	261 629
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 251 134</u>	<u>1 088 944</u>
- Jetons de présence	80 000	80 000
- Rémunération du PCA	414 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	21 000	27 000
- Rémunération comité des risques	21 000	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>536 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	142 490	133 544
- T.C.L	153 453	153 958
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 570	5 699
- Autres impôts et taxes	10 095	10 691
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>318 609</u>	<u>303 892</u>
<u>Total général</u>	<u>3 103 825</u>	<u>2 811 577</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Reprises sur provisions collectives	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 028 952)	(3 893 749)
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Créances radiées	3 182 011	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 837 750)	(412 944)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(344 261)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(45 685)	(81 030)
<u>Total</u>	<u>3 813 669</u>	<u>1 554 021</u>

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	523 210	1 182 970
- Dotations aux provisions pour divers risques	215 000	285 000
- Apurement de comptes d'actifs	100 306	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(100 306)	(7 952)
<u>Total</u>	<u>752 535</u>	<u>1 475 068</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	17 827	1 162
- Apurement de comptes	642 979	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	617	1 881
<u>Total</u>	<u>661 423</u>	<u>293 443</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 320	514
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	737	276
<u>Total</u>	<u>2 057</u>	<u>789</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bénéfice comptable	16 327 595	17 130 907
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Dotations aux provisions des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	523 210	1 182 970
- Dotations aux provisions pour risques divers	215 000	285 000
- Retenues à la source libératoires	257 485	-
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	4 613 361
- Reprises sur provisions fiscales 2017	4 440 532	110 136
- Reprises sur provisions fiscales 2018	469 353	4 641 138
- Reprises sur provisions fiscales 2019	5 855 970	-
- Diverses charges non déductibles	78 800	123 458
A déduire		
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	3 458 784	4 440 532
- Reprises sur provisions comptables	7 307 071	4 924 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	100 306	7 952
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	735 673	-
- Dividendes	185 989	407 988
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>23 282 754</u>	<u>25 205 611</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	5 150 306	6 884 166
Provisions collectives déductibles	1 681 182	-
Provisions pour dépréciation de titres cotés	523 210	308 840
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>15 928 056</u>	<u>18 012 605</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société VOLTEQ PLUS	-	470 000
* Société INDUSTRIELLE ENGRAIS DU SUD	-	795 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	6 455 000
* Reste à investir	6 826 310	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>9 101 746</u>	<u>10 292 605</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>3 185 611</u>	<u>3 602 521</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	3 242 269	2 787 784
- Retenues à la source	20 837	57 612
<u>Impôt à payer (Crédit d'impôt sur les sociétés)</u>	<u>(77 495)</u>	<u>757 125</u>
Contribution sociale de solidarité	<u>273 052</u>	<u>308 788</u>
Contribution conjoncturelle	<u>182 035</u>	<u>-</u>
Contribution conjoncturelle 2020	<u>205 852</u>	<u>-</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 446 274	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(41 637 888)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 593 916)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	4 971 680	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 716 821)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 875 955	2 716 821
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de pér	-	Note 5	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de périoc	+	Note 5	(2 996 066)	-
- TVA collectée	+		47 330 720	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 834 303)	(2 883 791)
- Remboursement principal	+	Note 5	185 432 349	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	67 633 502	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	+		365 886	213 865
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(3 182 011)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	45 685	81 030
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	390 821	136 255
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(987 729)	25 867
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	-	(795 044)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	59 217	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(3 116)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	261 865	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 504 678	14 995 877
<u>Encaissements recus des clients</u>			<u>307 366 782</u>	<u>367 896 824</u>

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	61 321 247	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(50 974 010)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(24 125)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	4 502	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	198 174 677	251 444 026
- TVA sur investissements	+		34 094 900	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	45 000	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(78 682)	(45 000)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>242 563 508</u>	<u>268 243 251</u>

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(15 130)	(12 155)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	4 028	15 130
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	270 744	365 254
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(240 355)	(270 744)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	4 015	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	-	(4 015)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(184)	(196)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	346 520	327 313
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(392 392)	(346 520)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	546 579	509 014
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(549 755)	(546 579)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 414	16 803
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(30 136)	(36 414)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	526 546	323 216
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(490 832)	(526 546)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	219 827	235 667
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(246 893)	(219 827)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	29 507	36 010
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(38 089)	(29 507)
- CNAM en début de période	+	Note 13	18 129	19 436
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(20 359)	(18 129)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 700	46 048
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(45 971)	(45 700)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	78 211	73 979
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(84 177)	(78 211)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	327 938	457 074
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(669 809)	(327 938)
- TVA, payée sur biens et services	+		1 021 829	553 107
- Charges de personnel	+	Note 19	5 908 059	5 449 288
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	3 103 825	2 811 577
- Impôts et taxes	-	Note 21	(318 609)	(303 892)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>9 345 374</u>	<u>8 472 742</u>

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	2 750 716	815 954
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(304 241)	(482 980)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	137 408	304 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	24 638	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(25 062)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 984 768	5 420 996
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 223 249)	(4 984 768)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	5 115 043	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(4 393 858)	(5 115 043)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de	+	Note 11	2 581 892	2 214 226
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de pé	-	Note 11	(3 218 810)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	303 265	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(1 075 333)	(303 265)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	39 404 544	38 849 368
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(715 976)	(448 284)
<u>Intérêts payés</u>			<u>42 345 744</u>	<u>39 398 648</u>

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	757 125	411 123
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	-	(757 125)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	354 004
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(182 035)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	77 495	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	308 788	88 501
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(273 052)	(308 788)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 041	25 514
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(26 812)	(26 041)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 396	9 819
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(11 772)	(10 396)
- TVA payée	+		9 130 519	10 837 269
- Impôts et taxes	+	Note 21	318 609	303 892
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	3 185 611	3 602 521
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	273 052	308 788
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	387 887	-
<u>Impôts payés</u>			<u>13 981 852</u>	<u>14 839 082</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporel	+	Note 8	409 307	1 681 669
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	(10 001)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>399 307</u>	<u>1 681 669</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 25	(1 320)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	54 024	1 831
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1 320	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	17 827	1 162
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>71 850</u>	<u>2 480</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 455 000	4 405 582
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>6 455 000</u>	<u>4 405 582</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 453 785	3 154 863
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	5 999 640
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	675 290	868 684
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(283 005)	(214 100)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	410 005	283 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>3 256 075</u>	<u>10 092 092</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	-	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	-	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	253 235	196 854
			<u>253 235</u>	<u>4 973 280</u>

Dividendes et autres distributions

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 932 750)	(1 594 280)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	893 557	1 177 565
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 100 573	1 096 713
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(630 472)	(1 100 573)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de pér	+	Note 9	5 362 398	4 264 098
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de périod	-	Note 9	(770 166)	(5 362 398)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 196	38 954
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(41 766)	(24 196)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	279 931	335 433
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(414 047)	(279 931)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	106 518	121 701
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(24 015)	(106 518)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	544 595	486 342
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(536 228)	(544 595)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	-	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	188 404	-
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(430 211)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	173 307	430 211
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(603 370)	(627 765)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	477 827	603 370
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 052 067)	(1 691 969)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	898 908	1 052 067
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(220 934)	(18 524)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	135 024	220 934
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	1 620 675	1 640 133
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	643 596	292 281
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(101 043)	(276)
			<u>5 692 441</u>	<u>(205 137)</u>

Autres flux liés à l'exploitation

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 1.419 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

1- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2020-1 et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 22.445 DT rapportés au résultat de l'exercice 2020.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 89.754 DT en HT, dont 52.555 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 37.199 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2020 est de 31.364 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2020 à 60.664 DT.

Au cours de l'année 2020, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.811 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2020, à 397.044 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 14.325 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 3.827 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement en septembre 2020 à hauteur de D : 285.628.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 9.280 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 26.065 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 13.990 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 24.430 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 28.593 DT.

7- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8.80%	43 364
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8.80%	43 053
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	33 646
24/06/2020	22/10/2020	2 500 000	8.80%	71 244
03/08/2020	13/08/2020	3 000 000	8.82%	7 332
Total		12 500 000		198 639

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôt

✓ La CIL a réalisé, en 2019 et 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, administrateur de la société, détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000 000	10.55%	21 744
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.80%	23 861
Total		3 000 000		71 397

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2020 à 94.954 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 54.435 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2020 à 152 982 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2020 à 154.442 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2020, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 414.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2020 de :

- ✓ Une rémunération brute de 406 000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 15.621.719 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 85.051.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2020.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 238.016.731 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 21.138.793 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 100.237.631 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 430.530.427 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 45.689.570 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de plusieurs bailleurs de fonds locaux et étrangers.

NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 621.764.317 DT, un bénéfice net de 12.481.045 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 7.786.345 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 537.497 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.949 KDT et les agios réservés ont atteint 4.427 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 3.4 «Impact de la pandémie COVID19», qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 41.903 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 197.614 KDT. Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.959 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et

événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Horwath ACF

Mustapha

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8.80%	43 364
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8.80%	43 053
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	33 646
24/06/2020	22/10/2020	2 500 000	8.80%	71 244
03/08/2020	13/08/2020	3 000 000	8.82%	7 332
Total		12 500 000		198 639

2- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.80%	23 861
Total		2 000 000		49 653

3- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 1.419 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 28.593 DT.

6- Le conseil d'administration, réuni le 20 juillet 2020, a autorisé votre société à contracter auprès de Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), un ou plusieurs crédits à moyen terme (CMT) pour un montant total de D : 85.000.000, tout en donnant le pouvoir à la direction générale de la société pour la concrétisation desdits crédits..

Au courant du deuxième semestre de l'année 2020, il a été procédé au tirage de la totalité du montant autorisé.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2020, à 397.044 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 14.325 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 3.827 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement en septembre 2020 à hauteur de D : 285.628.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 9.280 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 26.065 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 13.990 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2020, s'élève à : 24.430 DT.

7- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égal montant.

8- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, un complément de rémunération, au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2020-1 et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 22.445 DT rapportés au résultat de l'exercice 2020.

9- La CIL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, administrateur de la société, détaillé comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000 000	10.55%	21 744
Total		1 000 000		21 744

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 234.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 440.000 DT par an pour le reste de son mandat.

Sa rémunération est payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 414.000 DT.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 230.000 DT pour le deuxième semestre 2020 et à 432.000 DT par an pour le reste de son mandat, payable sur 12 mois.

La charge supportée en 2020, au titre de sa rémunération s'est élevée de 406.000 DT.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 122.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

4- Mme Hela BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA